

Compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2018

Présents : AUMONIER Gabriel, BERRIER Alain, CARDOSA Gérard, CHIRON Valériane, CIOLFI Christine, FORET Gérard, FRACHON Marie-Dominique, LOUIS Bernard, MARGUIN Daniel, MONTY Florence et SERRAT Etienne.

Absents : DUBOIS Stéphanie, ECHALLIER Marilyn et PINTADO Jacques.

Absents ayant donné Pouvoir : AUCOURT Franck à BERRIER Alain, SOLE Marie-Odile à FRACHON Marie-Dominique.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Soit 11 présents et 13 votants;

La séance est déclarée ouverte à 20h05 par M SERRAT Etienne, Maire.

Mme MONTY Florence est désignée secrétaire de séance.

Approbation du PV du Conseil municipal du 07 décembre 2017 à l'unanimité des présents.

20h10 : arrivée de Bernard Louis.

DELIBERATIONS

Point n°1 : Rythmes scolaires – Modification

En 2014, la commune de Misérieux a mis en place de nouveaux rythmes scolaires suite à la réforme engagée par l'Etat. A partir de la rentrée de septembre 2014, les élèves ont alors eu classe le mercredi matin et des activités périscolaires ont été mises en place les mardi et vendredi après-midi de 15h à 16h30 elle sont animées par Val Horizon. Ce dispositif pédagogique a un coût de 22 400 € en 2014, minoré par la participation des familles (de 30 à 60 € annuels selon les revenus), la subvention de la CAF et le fonds d'amorçage de l'Etat, initialement prévu uniquement la 1^{ère} année, a toutefois été poursuivi les années suivantes. Le coût résiduel à la charge de la commune est d'environ 10 000 € annuels. En juin 2017, le nouveau gouvernement a autorisé par décret les communes à revenir sur cette organisation des rythmes scolaires, notamment en revenant à la semaine des quatre jours. Toutefois, il n'a pas été précisé si les communes qui poursuivraient la pratique des TAP (Temps d'accueil périscolaires) bénéficieraient toujours du fonds d'amorçage. Aussi, la Commune de Misérieux en lien avec l'école a procédé à une consultation des parents et demandé l'avis au conseil d'école et du conseil municipal sur cette question. Les avis sont majoritairement en faveur du retour à 4 jours. Il convient toutefois de délibérer sur ce point afin de donner notre position à l'académie pour la rentrée de septembre 2018, et ce, au plus tôt afin de permettre aux familles et aux associations du secteur de s'organiser en conséquence. Le conseil municipal :

- ÉMET un avis FAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours,
- PRECISE que les horaires scolaires seront les suivants :

Jour scolaire	Matin	Après midi
Lundi	8H30/11H30	13H30/16H30
Mardi	8H30//11H30	13H30/ 16H30
Jeudi	8H30/11H30	13H30/16H30
Vendredi	8H30/11H30	13H30/16H30

- PRECISE que si la demande de dérogation pour le retour à la semaine des 4 jours est validé par l'éducation nationale, les NAP (Nouvelles activités périscolaires) des mardi et vendredi seront supprimés.

APPROUVE à 9 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (CHIRON Valériane, CIOLFI Christine, MARGUIN Daniel) et 1 VOIX CONTRE (Bernard LOUIS) :

Point n°2 : Acompte subvention CCAS

Afin de pouvoir procéder aux premières dépenses de l'année 2018 sur ce budget, en premier lieu le repas des anciens, il convient de procéder depuis le budget principal à un acompte sur la subvention 2018.

- APPROUVE le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2018 du CCAS, pour un montant de 3 000,00 €, prélevés sur le compte 657362 du budget ;
- PRECISE que ces crédits seront inscrits au BP 2018.

APPROUVE à l'UNANIMITE.

Point n°3 : Subvention exceptionnelle centenaire du lycée de Cibeins

Le lycée de Cibeins fête en 2018 ses 100 ans d'existence. Compte tenu de l'importance de cette manifestation qui aura lieu du 8 au 10 mai 2018, l'association du centenaire le Lycée a besoin d'une participation financière à hauteur de 500 € pour équilibrer son budget (coût total du projet : 565 802 €). La Commune propose de donner cette somme.

- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 € au lycée de Cibeins pour l'organisation des festivités du centenaire du lycée.
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018.

APPROUVE par 12 VOIX POUR et 1 VOIX CONTRE (AUCOURT Franck).

Point n°4 : Participation financière vacances jeunes 2018

En 2017, le Conseil a alloué la somme de trois euros par « journée enfant » aux enfants et adolescents de moins de 16 ans de Misérieux, fréquentant un centre aéré, une colonie de vacances ou effectuant un stage ou un séjour linguistique (avec un maximum fixé à quinze jours par an, ne pouvant pas être reportés sur l'année suivante) et hors organisation scolaire. Le Conseil se positionne en faveur de la reconduction du dispositif à l'identique à savoir une participation de la Commune à hauteur de 3 € par « journée enfant », aux enfants et adolescents de moins de 16 ans de Misérieux, fréquentant un centre aéré, une colonie de vacances ou effectuant un stage ou un séjour linguistique avec un maximum fixé à quinze jours par an.

APPROUVE à l'UNANIMITE (13 VOIX).

Point n°5 : Tarifs des locations et redevances

La délibération du conseil municipal du 21 octobre 2016 a fixé les tarifs des salles communales, du Picou et les redevances d'occupation du domaine public. Cette délibération a été en partie modifiée en septembre 2017 afin de fixer le montant applicable aux commerçants du marché. Toutefois, il convient de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes, du Picou et de la salle N°2. Les tarifs du Picou sont maintenus, concernant la salle des fêtes, une légère augmentation est décidée pour les habitants de Misérieux et les extérieurs, comme indiqué ci-dessous :

Durée de la location	Associations extra communales et habitants extérieurs	Habitants de MISERIEUX
1 journée	720 €	380 €
Journée supplémentaire	320 €	170 €
Week-end complet	1 040 €	550 €

Par ailleurs, la redevance d'occupation du domaine public pour les ventes ambulantes diverses et occasionnelles à la demi-journée a été supprimée et le montant de cette redevance pour une journée est fixée à 30€.

Approuvé à l'UNANIMITE (13 VOIX).

RAPPORT DES DELEGATIONS ET INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de ses délégations et pouvoirs propres : Aucune.

TRAVAUX

Gérard FORET fait un point sur la réfection des WC publics place de la Mairie. Les travaux sont presque terminés, seuls le façadier et l'électricien doivent intervenir la semaine prochaine.
Les consultations concernant les travaux de climatisation de la mairie sont en cours.

G.Cardosa fait un point sur les travaux d'entretien :

- Pose d'un groom sur la porte d'entrée de la salle polyvalente.
- Pose d'un garde-corps sur les escaliers de la scène de la salle polyvalente.
- Reflexion en cours pour la prestation de passage de l'épareuse en 2018.

URBANISME

Gabriel Aumonier fait un point sur l'urbanisme :

Il y a eu 5 PC émis pour maisons individuelles neuves en 2017.

Il y a eu 1 PC émis pour maison individuelle neuve en janvier 2018.

Travaux d'assainissement :

Suivi des travaux d'assainissement réalisés par la CCDSV sur la commune en janvier et février 2018.

Des travaux ont lieu depuis le 15 janvier sur la Grande Rue, dans la portion située entre le Chemin Neuf et le Pont de Cibeins.

Du 15 au 28 janvier : alternat avec feux tricolores.

Du 29 janvier au 23 février : la route sera fermée à la circulation, sauf pour les riverains.

Les transports scolaires seront maintenus, mais le parcours sera modifié, ce qui entrainera des changements au niveau des horaires pour les élèves montant à l'arrêt de Cibeins).

Etude en cours avec la CCDSV et Réalités environnement afin de mettre en séparatif les évacuations des eaux pluviales et des eaux usées sur différents points de la Commune afin de ne pas saturer la station d'épuration de St Didier sur Formans.

La station d'épuration de Misérieux est en réparation : récupération des boues sur une bâche pendant les travaux.

Evolution du SCoT Val de Saône Dombes (Schéma de Cohérence Territoriale) :

A ce jour, le territoire comporte 34 communes réunies en 2 EPCI (Etablissement Public de Coopération Territoriale, soit un total de 60 000 habitants.

Un nouveau SCoT pour la période 2018-2035 est en phase d'élaboration. Il s'inscrira dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'INSEE estime que l'évolution démographique se traduira par l'arrivée de 9 500 habitants supplémentaires sur ce territoire entre 2018 et 2035 ce qui nécessitera la construction de 6500 logements soit 380 logements neufs par an en moyenne.

C'est pourquoi, dans le futur Scot, des 3 types de pôles sont définis : les pôles urbains ; secondaires et les villages. Misérieux pour sa part est positionné dans les villages.

Mr le maire donne lecture des 2 DIA sur lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

FINANCES

La date de la prochaine réunion de la Commission finances est fixée au 1^{er} février 2018 à 18h30.

La Commune a obtenu une subvention de l'agence de l'eau pour la réalisation du plan de désherbage à hauteur de 80 %, soit 3 320 €.

M le Maire présente le bilan financier de l'année 2017, celui-ci reste à valider par le trésorier.

RAPPORTS ET COMPTE RENDU DE REUNIONS DE LA CCDSV ET DES SYNDICATS

SIEP : compte rendu présenté par G Foret :

Pendant la phase de travaux de raccordement, Villars les Dombes sera alimenté par le SIE Renom Chalaronne. Un PC est demandé pour la construction du nouveau château d'eau à Lapeyrouse.

Contrôle des bornes incendies : cela est désormais du ressort de chaque commune. La CCDSV possède 2 appareils et peu les prêter aux communes membres, après formation des personnels. Le syndicat recherche une société pouvant réaliser ces contrôles avec un prix négocié.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Mr le Maire donne les infos suivantes :

Le département de l'Ain envisage de supprimer le minibus servant au réseau des bibliothèques.

La taxe CAUE est de 0.10€/habitant.

Marie-Dominique Frachon donne les informations suivantes :

La cantine : démission de la Présidente au 31 janvier 2018.

Conseil Municipal des Enfants (CME) : une nouvelle équipe est constituée de 10 enfants.

Ils envisagent la création d'un club de lecture avec un lancement prévu le 30 mars à la bibliothèque

Le nettoyage de rentrée remplacera le nettoyage de printemps.

La fête du film aura lieu au mois de juin.

Ils travaillent également sur un projet d'installation de panneaux de signalisation.

Fin de séance 22H30.



Le Maire
Etienne SERRAT.

Affiché le : 26 janvier 2018.